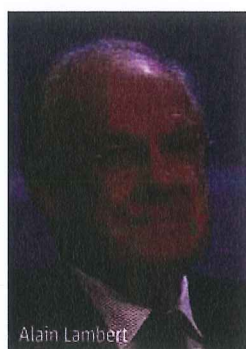




Saisine du médiateur des normes

En juillet 2014, Alain Lambert, a été nommé médiateur des normes. Sa mission : recenser les difficultés rencontrées par les collectivités dans l'application des lois et règlements. Toutes les collectivités peuvent le saisir directement (80, rue de Lille, 75007 Paris, ou mediateur-normes@premier-ministre.gouv.fr) ou par l'intermédiaire des préfets. Cette possibilité offerte aux collectivités complète le travail important réalisé par le Conseil national d'évaluation des normes, composé de 36 membres dont 23 élus de collectivités territoriales et EPCI. Il est compétent pour examiner les impacts techniques et financiers des projets de normes de toute nature (réglementaire, législative, européenne), en amont de leur édicition. Il bénéficie en outre d'une nouvelle compétence pour évaluer les normes réglementaires en vigueur (« stock de normes ») dont le bilan coûts-avantages apparaît défavorable aux collectivités. Il est présidé par Alain Lambert, médiateur des normes. Antoine Home, maire de Wittenheim et Philippe Laurent, maire de Sceaux, en sont vice-présidents. A chaque séance, les services de l'AMF, très mobilisés, font une analyse précise des nombreux textes soumis aux élus et les accompagnent.



Alain Lambert